

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE

# STEPHENSON

2018-2023

DUURZAAM WIJKCONTRACT

## AMENAGEMENT DU FUTUR PARC STEPHENSON

### Participation citoyenne et carnet de recommandations

Réalisé par ERU



## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b> .....	3
<b>2. « FABRIQUONS LE QUARTIER » - GRANDES ORIENTATIONS</b> .....	4
2.1 UN PARC À DESTINATION DES JEUNES ET DES ENFANTS .....	5
2.2 UN ESPACE VERT PROPICE AUX RENCONTRES .....	5
2.3 UN PARC OÙ TOUT LE MONDE SE SENT BIEN.....	6
<b>3. RENCONTRES PARTICIPATIVES ET BILATÉRALES – RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES</b> .....	7
3.1 PARC LINÉAIRE ET TRAVERSANT .....	9
3.2 SÉCURITÉ.....	11
3.3 EQUIPEMENTS .....	12
3.4 PAYSAGE .....	15

## **1. INTRODUCTION**

Le présent carnet de recommandations est consacré à l'aménagement du futur parc ainsi que de la place Stephenson. Ces recommandations n'ont pas force obligatoire. Elles n'émanent pas du maître de l'ouvrage, la commune de Schaerbeek. Il s'agit d'une compilation des besoins, souhaits, craintes et avis recueillis auprès des habitant-es et associations du quartier d'une part, et de recommandations issues de rencontres bilatérales avec des acteurs pouvant témoigner de leur expérience dans certains domaines d'autre part. A ce stade, la maîtrise d'ouvrage n'a opéré aucun arbitrage concernant ces diverses recommandations. La volonté étant de permettre aux auteurs de projets de prendre connaissance des principaux résultats du processus participatif. Les décisions et arbitrages interviendront dans la suite des phases de conception des études architecturales.

Le processus participatif mis en place dans le cadre du présent carnet de recommandations s'est déroulé en deux temps. La première partie du processus a eu lieu avant de connaître les conclusions de l'étude de définition et de faisabilité technique et économique du projet Pôle Stephenson. Elle a été menée par une équipe de la Coopérative d'Etudes et Recherches Urbaines (ERU Urbanisme) et a permis d'organiser les premières recommandations des habitant-es en trois grandes orientations. La seconde partie du processus participatif s'est déroulée après les conclusions de l'étude de définition. Ces dernières étaient présentées aux participant-es et les discussions se déroulaient autour d'une vue aérienne du parc.

Le présent carnet de recommandations s'inscrit dans un processus participatif en cours. Il s'agira, pour l'auteur de projet désigné, de le poursuivre pendant l'élaboration de l'esquisse, de l'avant-projet et du projet du Pôle Stephenson. Cette troisième partie du processus participatif prendra alors également en considération la question de la gestion du parc peu abordée jusqu'ici.

Les recommandations qui suivent sont classées selon les thématiques abordées lors du processus participatif. Elles n'ont pas pour vocation de livrer un vademecum coordonné et exhaustif des aménagements à réaliser dans le futur parc. Il s'agira pour l'auteur de projet de faire des choix, de prendre position et de défendre ses idées et l'identité qu'il veut donner au parc.

## 2. « FABRIQUONS LE QUARTIER » - LES GRANDES ORIENTATIONS

Dans le cadre du projet socio-économique du contrat de quartier Stephenson « *Fabriquons le Quartier* » porté par l'équipe **ERU Urbanisme**, les habitant·es du quartier Stephenson ont été rencontré·es, interrogé·es, stimulé·es quant au projet de futur parc de long des rails. Afin de récolter leur vécu et leurs idées, des animations ont été organisées en 2020 et 2021 pour les mettre en action, afin de tester les usages possibles au sein du parc.

Au travers des expérimentations par l'usage, les habitant·es ont été interrogé·es sur leurs envies et attentes à propos du futur parc : discussions, réponses à des interviews enregistrées, écrire / dessiner sur des supports, tester du mobilier, etc. Différents thèmes ont été abordés : la végétation, les sports, les jeux, les installations artistiques, les mobiliers, les chemins, la sécurité, etc.

Pour cela, plusieurs moments participatifs ont eu lieu en 2020 : 3 ateliers de **fabrication de jardinières en bois** plantées en collaboration avec JST (projet de végétalisation du quartier), 2 ateliers de customisation du panneau d'affichage, et une **rencontre sportive** sur la place Stephenson qui a permis aux jeunes d'essayer l'escalade (en collaboration avec l'asbl Alleï'Up), de se chronométrer sur un parcours d'obstacles, et de faire de la musculation (avec les équipements du Queensbury). En 2021, le « **salon urbain** » - dispositif itinérant dans l'espace public - a proposé des mobiliers originaux pour tester différentes manières de s'asseoir ou s'allonger, des jeux de plateau, un panneau avec des images de références et un plan du quartier, du mini ping-pong, un mobilier pour du troc et une boîte à idées... son itinérance et sa récurrence (9 fois) ont permis de rencontrer un maximum de personnes d'âges, genres et cultures différentes, et de récolter un maximum d'inputs : 13 interviews audio, plus de 65 idées dans la boîte, pour 10 à 15 participant·es par salon urbain.

Ce processus participatif a été organisé en amont des conclusions de l'étude de faisabilité (Atelier Canevas et B612), en dehors de toute contrainte de site (nouvelle ligne de chemin de fer à prévoir, dimensions réduites, etc.). L'approche des habitant·es a été très libre, leur permettant de se projeter dans un projet idéal rêvé, maximaliste. Le résultat de ces rencontres dégage 3 principales orientations: **un parc à destination des jeunes et des enfants, un lieu de détente pour tous et toutes, un parc où tout le monde se sent bien.**



## 2.1 UN PARC À DESTINATION DES JEUNES ET DES ENFANTS

Le besoin des enfants et des jeunes en termes d'espaces et d'activités est fortement présent au sein du quartier. L'aménagement du parc est très attendu par ce public en recherche de jeux, de mobilier de sport, d'espaces de rencontre et d'échanges. Actuellement, seule la plaine de jeux pour les tout-petits (sur la place Stephenson) et l'agora space (vouée à disparaître) assument ce rôle. Il s'agira de programmer le parc à destination des jeunes et des enfants, mais aussi des adolescentes, actuellement trop peu présentes et actives dans les espaces publics du quartier. Plusieurs idées et pistes ont émergé au cours des années 2020 et 2021 :

### Infrastructures de jeux

- Pas seulement pour les tout-petits
- Balançoires et/ou toboggan
- Matérialité : éviter le métal, car froid l'hiver et brûlant l'été
- Trampoline intégré au sol

### Infrastructures sportives

- Fitness / workout (barres ou appareils)
- Terrain de sport de ballons : foot / basket
- Permettre de traverser le parc à vélo / rollers
- Tables de ping-pong
- Structure pour escalader, jeu vertical
- Une fontaine d'eau potable à proximité des jeux / sports

## 2.2 UN ESPACE VERT PROPICE AUX RENCONTRES

La majorité des habitant-es rencontré-es, tout âge confondu, s'accordaient à chercher dans ce futur parc un lieu paysager propice à la détente et aux balades. Le quartier manque effectivement d'espace vert et de lieu de rencontre, concentrant la majeure partie de ses bancs sur la place Stephenson, aujourd'hui très minérale. Bien que la proximité des trains laisse à craindre un parc relativement bruyant, il s'agira de faire preuve de créativité dans les aménagements (paysagers et mobilier de détente) afin que les habitant-es prennent plaisir à s'y rendre. Plusieurs idées et pistes ont émergé au cours des années 2020 et 2021 :

### Mobilier

- Tables de pique-nique conviviales, avec des bancs
- Aménagement et choix des bancs :
  - Convivialité : certains bancs face à face, pas de chaise individuelle
  - Des bancs adaptés pour les vieilles personnes (hauteur de l'assise, accoudoirs et dossiers), pour tout le monde
  - Envie de couleurs dans le mobilier et les aménagements
- Les barbecues sont très demandés. Leur implantation dans le parc reste néanmoins à soumettre à l'accord des services communaux et d'Infrabel.
- Innovations et créativité dans le choix des mobiliers : hamacs / chaises longues / mobilier qui permet de s'asseoir (ou s'allonger) différemment, mais /!\ il doit être confortable et assez large

### Plantations

- En faveur de la biodiversité végétale et animale, et de la diversité des espèces au sein d'une même famille
- Être créatif, planter des belles fleurs colorées, inviter à planter les pieds d'arbres
- Pelouse pour s'asseoir, s'allonger, pique-niquer, profiter

- Agriculture urbaine pour les habitant-es
- Panneaux pédagogiques pour la biodiversité / sensibilisation à la nature

### 2.3 UN PARC OÙ TOUT LE MONDE SE SENT BIEN !

La situation particulière du parc inquiète généralement les habitant-es, du moins sont-ils conscient-es que certains points sont à définir au plus vite pour garantir un parc dans lequel tout le monde se sent bien. En effet, celui-ci prend place sur un espace aujourd'hui caché, que la majorité n'a jamais pratiqué, sur d'anciennes parcelles potagères privées, contre les voies de chemins de fer, à l'arrière de plusieurs maisons individuelles et d'associations (Queensbury, CréActions, Transit). Les adultes mais également les plus jeunes rencontrés se sentent tous-tes concerné-es par la sécurité. Il s'agira de permettre l'appropriation du parc par les riverains et la gestion par du personnel spécifique afin d'éviter tout éventuel vandalisme. Plusieurs idées et pistes ont émergé au cours des années 2020 et 2021 :

#### Sécurité / gestion

- Fermer le parc la nuit
- Avoir un-e concierge présent-e (ou trouver comment gérer le parc)
- Inciter au contrôle social
- Passage fréquent des gardiens de la paix

#### Accessibilité / inclusivité

- Faciliter l'accès aux personnes âgées ou à mobilité réduite
- Attention à l'égalité des genres, le parc doit être adapté à toutes et tous : usages mixtes, cohabitation de différentes activités, limitation de l'appropriation exclusive d'un genre dominant
- Interdire le parc aux chiens, privilégier le canisite de la place Stephenson

En conclusion, les habitant-es souhaitent que le parc puisse surtout **accueillir les enfants et les jeunes** avec des aménagements de jeux et de sports pour tous les âges. En plus d'être équipé pour le loisir, les habitant-es souhaitent pouvoir **s'y détendre et y profiter de la nature** : plantations, arbres, fleurs, éventuellement petits potagers. Il doit devenir **un lieu de destination**, pas seulement de passage. Il y a une forte attente au niveau de **la sécurité et de la gestion** du lieu.



### **3. RENCONTRES PARTICIPATIVES ET BILATÉRALES – RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

Début 2022, le projet socio-économique « Fabriquons le quartier » - porté par ERU - et le processus participatif pour le projet de parc - porté par RenovaS – ont rencontré les mêmes objectifs. En effet, le projet porté par ERU vise l'intégration des habitant-es et acteur-trices du quartier dans l'aménagement de ce nouvel espace public : programmation collective, activation du site et stimulation de l'occupation temporaire. La fiche-projet du parc, le parc n°3 en co-création, englobe un processus similaire : la participation citoyenne pendant le développement du projet par le bureau d'étude, puis la co-création.

#### **Visites inspirantes**

Deux visites du parc de la Senne ont ainsi été organisées en février 2022, pour illustrer l'exemple d'un parc linéaire et équipé. La première visite a été organisée avec 11 personnes du panel citoyen, groupe représentatif des habitants du quartier choisi sur base aléatoire. La seconde visite a rassemblé quant à elle 10 riverains du futur parc. La visite montrait des exemples (à suivre comme à éviter) suivant 4 thématiques : linéarité du parc, sécurité, équipements et végétation. Suite à la visite, un atelier recueillait les avis des participant-es. Une centaine de post-it d'avis (+ et -) ont été récoltés, ainsi qu'une soixantaine de post-it d'idées supplémentaires.



#### **Ateliers participatifs**

Quatre ateliers participatifs ont été organisés en mars 2022.

Lors de chaque atelier, l'étude de faisabilité technique et financière du projet « Pôle Stephenson » était présentée de manière didactique aux participant-es (projection et/ou dessin en direct sur des plans imprimés) avant de passer aux tables d'animation et de participation. Les animations s'organisaient autour d'images de références, utilisant la méthode du photolangage afin de permettre la prise de parole de chacun devant le groupe. Les images couvraient les 4 thématiques « linéarité du parc », « sécurité », « équipements » et « végétation ». Chacun était alors invité à choisir quelques images et à les présenter au groupe en expliquant pourquoi il choisissait cette image, inspirante pour le parc ou le contraire.

Un atelier a accueilli 9 des 11 personnes du panel citoyen présentes à la visite du parc de la Senne. L'atelier s'est déroulé dans la salle Dynamo du centre communautaire De Kriekelaar (rue Gallait 86), au cours duquel les 4 thématiques ont été abordées de manière égales.



Un autre atelier, organisé dans une salle du Queensbury, rassemblait 5 riverains du futur parc. Bien que les 4 thématiques aient été mises sur la table, c'est la sécurité qui a été principalement discutée (arrières des maisons donnant sur le parc).

Une dizaine de jeunes de l'asbl CréACTIONS (rue Stephenson 92), filles et garçons de 15 à 23 ans environ, ont également été consultés. Lors de cet atelier, ce sont les équipements sportifs et ludiques qui ont particulièrement été abordés.

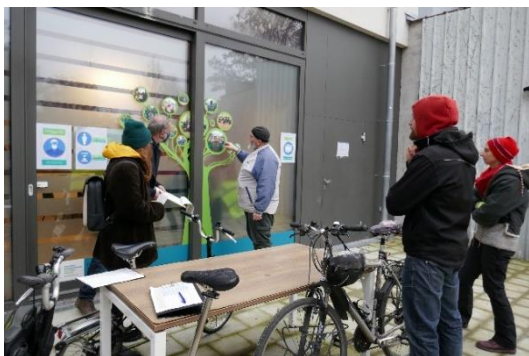
Un quatrième atelier s'est déroulé à l'antenne Stephenson (rue Vanderlinden 151-153) à destination des jeunes du quartier. Surreprésentés dans l'espace public, ce sont exclusivement des garçons, entre 16 et 24 ans, qui y ont participé. Bien que les 4 thématiques aient été présentées, c'est essentiellement la question de la gestion du parc qui a été abordée. La crainte que le parc ne devienne un « parc à drogue » a été prépondérante dans les discussions.



### Rencontres bilatérales

Par ailleurs, des rencontres bilatérales avec des acteurs clés ont été organisées afin de récolter des retours d'expériences et d'approfondir les premières recommandations issues des moments participatifs : l'équipe des gardiens-animateurs du parc de la Rosée à Anderlecht, le chef d'équipe des gardiens du parc de la Senne, un membre de l'asbl Parkfarm dans le parc de Tours & Taxis, la chargée de l'animation du parc Reine Verte de l'asbl Jeunes Schaerbeekois au travail (JST) dans le cadre du CQD





Petite Colline (RenovaS), le service communal PPU (Programme de Prévention Urbaine dont les responsable des gardiens de la paix et des travailleurs sociaux de rue (TSR)), l'école Paviljoen située rue Navez (directeur et professeurs), l'asbl Transit située rue Stephenson, l'asbl Début Des Haricots et des membres du groupe Moineaux de Schaerbeek.

### **Formulation des recommandations**

Les études techniques de l'étude de faisabilité (B612 associates et Caneva-s Atelier) - et les recommandations qui en découlent – ont davantage abordé l'écologie, l'hydrologie, les pollutions de sols et la stabilité des bâtiments.

Le présent processus consultatif et participatif, organisé et orchestré de décembre 2021 à mars 2022, a mis en évidence et approfondi d'autres thématiques de recommandations, liées davantage **aux besoins et attentes des habitant·es du quartier et des services communaux** qui seront amenés à « gérer » le parc à l'avenir.

Ces thématiques seront approfondies avec l'auteur de projet désigné pour le projet. Elles pourront également être complétées d'autres thématiques qui émergeront lors de la suite du processus participatif : ateliers participatifs de programmation prévus pour 2023 à partir de l'esquisse de projet lauréate, avec les citoyen·nes, les associations du quartier concernées et les services communaux.

Les recommandations à destination de l'auteur de projet pour l'aménagement du parc Stephenson sont les suivantes :

#### **3.1 PARC LINÉAIRE ET TRAVERSANT**

Ces recommandations concernent la particularité d'un parc linéaire aux dimensions restreintes, dont la topographie n'est pas plane, dont l'espace contraint entre chemins de fer et murs mitoyens propose une promenade qui relie deux entrées, et pour lequel différents espaces et ambiances doivent être définis afin de susciter la fréquentation de divers groupes d'utilisateurs.

##### Promenade continue

La promenade principale du parc doit permettre à toutes personnes de relier les deux entrées, depuis la place Stephenson jusqu'à l'entrée rue Navez : son revêtement et ses pentes doivent permettre l'accessibilité PMR.

Le revêtement de la promenade principale doit permettre l'écoulement (et/ou récupération, absorption) des eaux pluviales. Un autre matériau que le béton brut est encouragé.

La promenade principale doit sécuriser les piétons en dissuadant la fréquentation trop rapide et dangereuse des vélos et trottinettes électriques : dispositifs et aménagements pour casser la vitesse ou piste cyclable séparée. Des parkings vélos devront être aménagés à proximité des entrées du parc. La circulation des enfants à vélo ou petites roues (trottinette, rollers, etc.) doit néanmoins être possible.

Complémentaire à la promenade principale, créer des petits chemins à travers les pelouses pour explorer les différentes parties du parc (revêtement naturel, traitement paysager, etc.)

### Passerelle ou autre dispositif

Une passerelle ou un autre dispositif doit permettre de franchir la différence de niveau entre l'entrée du parc rue Navez et la promenade principale du parc située 4 mètres plus bas : la pente doit être suffisamment douce pour permettre le passage des PMR. Le dispositif mis en place devra permettre à tous les publics de marcher en toute sécurité.

Son revêtement doit permettre l'écoulement des eaux et éviter les glissades.

La passerelle ou un autre dispositif devrait s'intégrer dans une végétation foisonnante et proposer une promenade à la cime des arbres.

La proximité de l'asbl Transit et la fréquentation du quartier par des consommateurs de drogues dures obligent à une attention particulière dans le traitement des coins et recoins dans le parc, en particulier le dessous de l'éventuelle passerelle : il s'agira de ne pas offrir des coins reculés accessibles, ni des buissons touffus qui pourraient servir de cachettes.

### Signalétique

Il importe de donner une identité au parc, qui puisse se retrouver à travers la signalétique et d'autres éléments d'aménagement.

La visibilité du parc depuis les espaces publics adjacents (rue Stephenson, place Stephenson et rue Navez) est très importante pour encourager sa fréquentation. Une signalétique devra être imaginée pour guider les passant-es et les inviter à découvrir ce nouvel espace vert et ses activités : elle devra être didactique, intégrée à l'identité du parc, lisible et en plusieurs langues.

La nécessité d'un éclairage public sera à discuter avec les services communaux en fonction du projet. S'il est nécessaire, il sera également un élément de mise en valeur du parc. Il s'agira de l'intégrer à la végétation sans être source de nuisance pour la faune et la flore, ainsi que pour les insectes. Il devra mettre en valeur les entrées du parc, accompagner la promenade principale et sécuriser les espaces de jeux et de sport.

Aux entrées, la signalétique doit comprendre le nom du parc, un plan détaillé du parc et des accès, les règles du parc type Règlement d'Ordre Intérieur (à imaginer en co-création avec les habitant-es lors d'ateliers participatifs) et des numéros d'appels d'urgence.

Au sein du parc, la signalétique se vaudra didactique et pédagogique : faire découvrir les différentes espèces végétales, communiquer des informations sur la faune et les insectes, proposer des exercices à proximité des modules de sports ou livrer des règles de différents jeux de ballons, etc.

### Espaces, ambiances, fréquentation

La volonté se porte sur une fréquentation diversifiée du parc et de la place : genres, cultures, âges, etc. L'aménagement ne doit pas encourager les groupes de garçons à venir au détriment des filles, les groupes de grands à dissuader les plus petits. Les familles doivent trouver leur place également. C'est pourquoi les aménagements et équipements multifonctions, inclusifs et variés sont fortement encouragés afin de faire cohabiter différents jeux, sports, usager-es.

Il s'agira par exemple de veiller à ne pas prévoir une concentration d'espaces prescrits au même endroit, à savoir des espaces avec une fonction unique qui ne sont utilisés en général que par un type de public (par exemple le terrain de foot type agora). Il est essentiel d'alterner avec des espaces de négociations où différents types de public peuvent se rencontrer, avec une utilisation variée et où les contacts sociaux peuvent se créer : bancs, tables, etc. (voir point 3.3 EQUIPEMENTS). Entre les différents types d'espace, les frontières physiques sont à éviter, la perméabilité visuelle et physique doit primer.

La place Stephenson va devenir un square paysager en continuité du parc, et le passage des voitures sera fortement réduit par suite du plan Good Move : c'est un espace à vocation calme, pour un aménagement favorisant la détente. À l'inverse, le parc est à proximité des chemins de fer et accueillera davantage des espaces actifs et plus bruyants : sports et jeux, espaces de rencontre.

La place Stephenson devra être retravaillée de façade à façade et intégrer le plan Good Move. Cependant les habitant·e·s du quartier semblent satisfaits de l'aménagement actuel. Ils ne souhaitent pas voir la place Stephenson complètement transformée. Il s'agira dès lors d'un aménagement léger. Les revêtements devront être revus dans l'optique d'y accroître la perméabilité. Les familles (femmes et enfants) y sont fort présentes. Il faudra prévoir des aménagements de détente et de rencontre. Les haies sont actuellement appréciées car elles protègent les bancs. La plaine de jeux peut être réimplantée ailleurs, sur la place ou dans le parc. Le canisite peut également être déplacé. La visibilité vers le nouveau parc doit être facilitée.

L'aménagement de la place Stephenson doit permettre d'accueillir des rassemblements comme c'est le cas depuis des années : animations pour les enfants, fête de quartier, montage d'un écran de cinéma, etc. Son aménagement ne doit cependant pas inciter aux jeux de ballons ou autre activités à l'encontre de sa vocation d'espace de détente.

Pour une fréquentation optimale du parc et non uniquement du côté de la place Stephenson, il s'agira d'équiper également l'espace du côté de l'entrée Navez : aire de jeux verticale à l'entrée, maillage jeux – sport - détente le long de la promenade, etc.

Après l'aménagement de la nouvelle voie de chemin de fer par Infrabel, le parc devrait pouvoir s'étendre de 7 mètres le long du chemin de fer et récupérer une partie de terrain le long de la future crèche. Il s'agira d'intégrer au projet le futur aménagement de ces espaces. Une réflexion doit être faite en amont.

### 3.2 SÉCURITÉ

Ces recommandations concernent les accès, la gestion, le contrôle social, tous les éléments qui permettront de garantir la sécurité au sein du parc. Sa situation particulière - en intérieur d'îlot et le long des voies de chemins de fer – oblige à considérer ces éléments de manière attentive. Les riverains directs du parc (rue Stephenson numéros 98 à 114) sont particulièrement concernés et craignent l'ouverture de la façade arrière de leur maison ou de leur jardin à un nouvel espace public.

#### Principes généraux

Tous les habitant·e·s consultés s'accordent sur une même crainte : que le parc devienne un espace de consommation de drogues. Il s'agira de garder une visibilité sur tous les espaces du parc, d'éviter les coins isolés, sombres ou les impasses, d'encourager la cohabitation des usages pour éviter que certains groupes n'accaparent les lieux.

Le contrôle social sera assuré notamment par une visibilité accrue des différents endroits du parc : ne pas aménager d'infrastructures trop hautes ou d'éléments qui obstruent la vue.

La gestion et l'animation au sein du parc contribueront à la sécurité des usagers. L'espace social prévu, qu'il devienne une buvette ou autre, permettra un premier contrôle social. Par exemple, un local de pause pourrait y être aménagé pour les gardiens de la paix en ronde.

Si le parc venait à disparaître, la condamnation de ses entrées et de sa fréquentation ne doit pas empêcher le fonctionnement de la crèche et des autres équipements (CréACtions, Queensbury) qui eux doivent garder un accès direct depuis la rue Stephenson, sans donner accès au cœur du parc.

## Grilles et grillages

Le parc sera fermé la nuit. La sécurité des entrées devra être garantie par des hautes grilles, sans pour autant obstruer la vue vers le parc par un dispositif trop massif qui n'invite pas à entrer et qui laisse penser à un espace privé. Les grilles doivent indiquer la présence du parc et inciter à le découvrir.

La matérialité et couleur des grilles doit souligner leur esthétique, être chaleureuse et rappeler l'aspect paysager du parc. L'objet peut devenir plus artistique et sculptural que simplement fonctionnel. Il est tout de même attendu qu'il soit difficile de les escalader.

Le fort dénivelé de l'entrée rue Navez et la présence des voies demande une sécurisation particulière de cette entrée.

La séparation avec la future ligne de chemin de fer\* ne doit pas apparaître comme une simple sécurisation des lieux. Elle doit participer à l'identité du nouveau parc.

\* A noter que la convention d'occupation du terrain avec Infrabel stipule que « *l'occupant devra assurer la sécurisation du terrain qu'il occupe et des voies de chemin de fer, par l'installation d'une clôture entre le terrain qu'il occupe et le domaine ferroviaire, d'une hauteur de franchissement minimale de 2,20 m qui pourrait être portée localement à 2,40 m à la demande d'INFRABEL, ou par un dispositif d'efficacité équivalente. La distance entre le rail extérieur et la limite du projet sera de minimum 3,00 m. La clôture devra être de type Securifor, en bon état et présenter un aspect convenable. Il est interdit de clôturer avec des objets tels que des portes, volets, plaques métalliques ou autres dont la destination est étrangère à cette fonction.* »

Le projet de future ligne de chemin de fer fait actuellement l'objet d'une étude d'incidence dans le cadre de la procédure de demande de permis d'urbanisme. Cette étude inclut une étude acoustique mesurant le niveau de bruit du chemin de fer vis-à-vis des bâtiments riverains (le long du futur parc). En fonction des résultats de l'étude acoustique, Infrabel pourrait se voir imposer la construction d'un écran acoustique le long de la nouvelle voie de chemin de fer. Il sera alors opportun de participer à la conception de ce dispositif afin de l'intégrer au mieux dans le nouveau parc.

## Façades arrière de maisons – jardins

Les habitant-es riverains du parc souhaitent voir l'arrière de leurs maisons (lorsque c'est la façade qui donne sur le futur parc) ou l'arrière de leur jardin (lorsque c'est leur espace extérieur qui jouxte le futur parc) sécurisés. Cette problématique doit être prise en compte dans la proposition d'aménagement du parc. Il s'agira de trouver, en concertation avec les riverains concernés, soit un aménagement qui convienne à tous les fonds de parcelle (façades et jardins confondus), soit procéder au cas par cas pour que personne ne subisse de nuisance.

L'objectif recherché par l'aménagement du parc est la protection, de ces façades ou jardins, des nuisances physiques, visuelles et sonores : espace tampon végétal, grillages avec plantes grimpantes, arbres et végétation dense, etc.

En particulier, l'asbl Transit, située rue Stephenson 96, souhaite préserver l'intimité de sa cour arrière. Le mur entre cette cour et le parc devra être conservé mais pourra être agrémenté de plantes ou autres. L'asbl est par ailleurs intéressée par un accès vélos à leur cour arrière via le parc. Ils n'utiliseront cet accès que pendant les heures d'ouverture du parc.

## **3.3 ÉQUIPEMENT**

Ces recommandations visent à animer et équiper le parc de manière à accueillir un maximum d'utilisateur-ses. Qu'ils soient de détente, de sport, de jeux ou encore fonctionnels, les équipements et petites infrastructures doivent trouver leur place au sein du parc et sur la place. Mais l'espace du parc est contraint et les attentes des habitant-es nombreuses...

## Espace social

Le local (actuellement occupé par le Queensbury) situé en position centrale au sein du parc est destinée à accueillir une fonction sociale et fédératrice telle que, par exemple, une activité de type buvette ou de type cuisine partagée. Ce local devra également permettre d'accueillir d'autres fonctions telles que des projets sociaux temporaires, le stockage de matériel de jeux et de sport, de chaises longues et de parasol pour l'été, etc.

L'espace social devra s'ouvrir sur une large terrasse accessible à tous. Pour répondre à la demande d'un espace couvert type préau dans le parc, un système d'auvent pourrait y être aménagé.

Un ou plusieurs terrains de pétanque pourraient prendre place à proximité de cet espace : la présence des seniors est fortement souhaitée, d'autant plus qu'elle permet le mélange des générations, une mixité et un contrôle social.

## Jeux

Des espaces de pelouse libres sont demandés afin de pouvoir se les approprier dans le cadre d'activités telles que les jeux de raquettes (badminton, ...), les jeux de ballons avec les petits, le molki, etc.

Des plaines (ou équipements disparates) de jeux devront être aménagées et s'adresser à tous les âges : tout-petits, moyens et grands, dans l'optique de se défouler (grimper, sauter, etc.). Les activités sont à regrouper afin de ne pas trop diviser les âges. Certaines infrastructures s'adressent à tout âge et genre : balançoires nid, trampoline dans le sol, etc. Elles sont à privilégier.

La végétation doit être intégrée dans les jeux pour enfants : éviter les modules trop minéraux, privilégier les matériaux naturels et intégrer la nature et l'eau. Des éléments de jeux pourraient être intégrés à la totalité de la promenade continue de manière à créer un cheminement ludique.

Attention aux revêtements des sols de type copeaux de bois et aux bacs à sable : des déchets dangereux non visibles peuvent y être enfouis.

Si des balançoires sont installées, il faudra en prévoir plusieurs, car d'expérience les enfants s'y pressent, la file et l'attente sont longues. Sinon, opter pour des balançoires avec des assises partagées pour en faire à plusieurs.

Il est prévu d'aménager un espace de jeu vertical du côté de l'entrée Navez. La proposition d'un mur d'escalade pose la question de sa surveillance. Une petite plaine de jeu de manière créative et originale, qui s'appuie sur le mur mitoyen (parcours « grimpe » horizontal) et qui puisse profiter du dénivelé du terrain, par exemple pour y intégrer un toboggan, pourrait mieux convenir.

Il y a également une demande d'aménager des espaces de repos et d'attente pour les familles à proximité des jeux d'enfants et à proximité de l'espace social.

## Sports

Comme pour les jeux, des équipements qui s'adaptent à différents publics seront recherchés, pour une meilleure mixité / inclusivité.

La suppression de l'agoraspace existant pour y bâtir le Queensbury nécessite l'aménagement d'un espace dédié aux jeux de ballons dans le parc en compensation. Celui-ci devra favoriser de préférence un usage multisports, pour y pratiquer le football mais aussi d'autres sports tel que le basket.

La forme rectangulaire classique d'un agoraspace, souvent entouré d'un mur d'enceinte, occupe beaucoup de place et reste très enclavé. L'agoraspace favorise la monopolisation de l'espace par un groupe au déficit d'autres, le plus souvent le public féminin. Des formes plus circulaires, plus petites, avec des infrastructures plus hybrides comme des arbres avec plusieurs paniers de baskets permettent par exemple une meilleure appropriation et un meilleur partage de l'espace.

L'implantation de ce terrain à proximité d'autres infrastructures de jeux et de sports est important pour conserver un certain contrôle social. Pour éviter les jets de ballon, une délimitation de cette zone devra être réfléchie tout en n'obstruant pas les vues, avec un traitement plus intégré que de hautes grilles (exemple écran végétal, différence de niveaux surélevés ou en contre-bas).

Pour l'inclusivité, il est primordial d'aménager des espaces de jeux plus mixtes que le football. Des paniers de basket (pas forcément face à face) sont adéquats et très fréquentés. Les tables de ping-pong sont également des infrastructures sportives qui s'adressent à un public plus large, davantage utilisées par les filles. Aussi des espaces dédiés à du jogging (parcours avec une matérialité de sol différent) et des modules de parcours santé pour les plus jeunes qui peuvent facilement s'intégrer dans le paysage naturel du parc.

Les appareils de musculation sont appréciés et appropriables par tous les genres et tous les âges, à conditions d'avoir une diversité de modèles adaptés pour les différents publics et de veiller à une implantation adéquate (enfants, adolescentes, seniors). Les adolescentes et femmes sont plus sensibles à ce sport en extérieur vis-à-vis de l'exposition aux autres personnes (prévoir par exemple une disposition des appareils dans des zones tranquilles à côté de zones végétalisées). Aussi, les agrès de sport type workout sont en vogue, principalement auprès des hommes et garçons. Il faudrait en prévoir aussi certains assez bas pour permettre également aux enfants de les utiliser comme des jeux (pont de singe par exemple). Attention cependant à ne pas faire concurrence au Queensbury qui pratique des prix abordables.

Les modules de skate et trottinette sont également demandés, cependant ils obligent la minéralisation du sol et vont à l'encontre de la vocation paysagère prononcée du parc. Les espaces déjà minéralisés se situent au niveau de la place Stephenson mais ne pourront pas permettre la pratique du skate à cause des nuisances sonores et de la proximité des maisons. Des solutions innovantes peuvent néanmoins être proposées pour le parc.

### Détente

Le mobilier de détente contribuera à l'identité du parc. De nombreux bancs sont attendus, comme des tables de pique-nique, de préférence en bois et conviviaux. La variété au niveau des assises et des formes est encouragée pour permettre différentes appropriations : bancs ludiques, assises nombreuses, dossier ou non, position allongée, etc.

Certains bancs doivent accompagner la promenade principale et les petits sentiers, d'autres offrir des espaces de repos ou d'attente (à proximité des jeux, des sports), et d'autres devenir des lieux de destination à part entière : pour se retrouver, se rassembler, pique-niquer.

Les adolescentes et jeunes femmes apprécient particulièrement se rencontrer autour de mobilier prévus pour s'asseoir, s'allonger, se regarder. Les bancs et autres modules devront ainsi s'agencer de différentes manières en fonction : face à face, côté à côté, en cercle, etc. Ils devront aussi prendre différentes formes, allant du banc à l'estrade / tribune, avec des variations de hauteurs. Des gradins conviendraient également, aussi pour les classes des écoles alentours et pour la pratique du sport sur les escaliers.

Les tables et bancs de pique-nique attirent nombre d'usager-es. Ils pourront être placés à proximité des éventuels espaces d'agriculture urbaine mais également du futur espace social (buvette ou autre), tout comme dans des zones ombragées sous des arbres.

Qu'il soit destiné à la détente, aux jeux et loisirs, aux sports ou multifonctionnel, il importe de prendre en compte la résistance au vandalisme du mobilier (matérialité, couleurs, etc.). La co-fabrication avec les habitant-e-s est un moyen de garantir le respect des mobiliers.

Le parc va générer plusieurs murs mitoyens aveugles, outre les arrières maisons (CréActions, Queensbury, etc.). Il s'agira de proposer des traitements variés de ces façades aveugles afin de les animer et exploiter leur potentiel. Des murs d'expression (peinture permanente ou tableau ardoise pour craies) par exemple apporteront de la couleur et de la poésie dans le parc, et permettront d'inviter les enfants et les artistes du quartier à s'exprimer. D'autres traitements seront recherchés en complément : murs végétaux, intégrer de l'habitat pour la faune, abris insectes et oiseaux, fresques, pancartes didactiques, etc.

### 3.4 PAYSAGE

Ces recommandations touchent au côté paysagé du parc, sa biodiversité, sa végétation, sa faune et sa flore, les insectes présents, la présence de l'eau, etc.

#### Végétation et environnement

Le parc doit rester majoritairement paysager, verdoyant, assurer une sensation de fraîcheur dans un quartier minéral. Il s'agira d'utiliser au maximum la végétation pour délimiter les espaces. Aussi, la présence de l'eau pourra être soulignée et structurante.

De manière générale, il faudra éviter les endroits où l'on peut se cacher. Le parc devra être le plus dégagé possible et permettre une visibilité sur toutes les zones du parc. Ceci notamment afin que les usagers de drogues dures qui fréquentent l'asbl Transit, riveraine du parc, ne trouvent trop facilement des endroits à l'abris des regards, propices à leur consommation de drogue.

Les arbres existants seront conservés (le saule pleureur, le cerisier et d'autres fruitiers) et des buissons et haies seront favorables à la faune. Si de nouveaux arbres fruitiers sont plantés, il faut prendre en considération que les fruitiers posent souvent le problème d'une gestion complexe et de récoltes qui ne sont pas partagées entre les habitant·e·s.

Des espaces de pelouse au sol seront préservés afin d'y organiser des pique-niques, des apéros, des jeux d'enfants, des sports le temps d'une après-midi.

Aménager des végétaux pour maintenir une certaine visibilité dans le parc, qui facilite le sentiment de sécurité. Travailler sur les sens (odorat, touché etc...). Créer des paysages, des perspectives.

Des espaces pourraient être destinés à d'autres végétaux, à gérer par un collectif d'habitants usagers du parc : un verger de basses tiges (petits fruits, racines moins profondes), un labyrinthe de haies végétales (framboisiers, ...), un habitat pour la petite faune type lierre, du végétal comestible et structurant comme des vignes, kiwi, saule tressé, ...

Les haies existantes de la place Stephenson étant des lieux de sociabilisation importants pour une colonie de moineaux ayant élu domicile aux alentours, leur suppression ne pourra être envisagée que si de nouvelles plantations conséquentes et adaptées aux moineaux (haies, buissons, arbrisseaux, etc.) sont prévues. Le cas échéant, ces nouvelles plantations devront être présentes sur la place Stephenson (ou directement à proximité) avant la suppression des haies existantes. Toujours pour maintenir un environnement propice à cette colonie de moineaux : préserver des cavités ouvertes, prévoir des zones de terre / poussière et zones d'eau pour leur toilette.

Un diagnostic de santé des arbres de la place Stephenson permettra d'établir un plan de conservation / remplacement des essences, tout en considérant leurs fosses comme des espaces à végétaliser.

#### Potagers et compost

Le compost existant (côté entrée Navez) présente un intérêt et pour l'école Paviljoen, située de l'autre côté de la rue. Il pourrait être pérennisé et intégré à l'aménagement du parc. Son accessibilité doit être

réfléchi en fonction des horaires d'ouverture du parc, et de préférence au plus proche de l'entrée Navez.

Concernant l'éventuel aménagement de potager, la convention d'occupation du terrain avec Infrabel stipule que « *l'activité de potager et de toute forme de culture en pleine terre est expressément exclue. Sous réserve de dépollution complète des parcelles dédiées à l'activité potagère par l'occupant, et sous réserve que l'activité elle-même ne génère pas de pollution, l'activité de potager ou culture pourrait être envisagée. Elle reste néanmoins soumise à l'autorisation écrite d'Infrabel. L'activité potagère en bac est autorisée.* »

Si des potagers sont aménagés, il faudra prendre en considération l'accessibilité, l'ensoleillement, l'accès à un point d'eau et une sécurisation minimale.

Les tailles des parcelles potagères dépendent de leur vocation : une parcelle individuelle doit faire minimum 50m<sup>2</sup>, les potagers collectifs varient de 70 à 80m<sup>2</sup>. Un potager collectif trop grand risque de ne pas fonctionner. Pour un potager didactique, tout est possible mais plus il est réduit, moins il y a de choses à faire, il s'agit alors plutôt d'observer. Il existe également des jardins aromatiques.